

Conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du Mardi 6 octobre 2020

Membres présents :

Membre de droit : Monsieur le président

Collège « professeurs » : Jean-Bernard BEHR, Stéphanie CAILLIES, Christophe CLEMENT, Marie-Renée DE BACKER, Hacène FOUCHAL, Sophie GANGLOFF, Emmanuel GUILLON, Frédéric GUGELOT, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Richard LE NAOUR, Alexis MARIE, Pierre MILLET, Guillaume PIERRE, Christine PIETREMENT, Maud ROTGER, Nathalie TRANNOY-ORBAN, Vincent VUIBLET, Marta Inès WALDEGARAY,

Collège « autres enseignants » : Jules ASSIH, Aurélie BIGOT, Céline BOHNERT, Jean-Michel BRICAULT, Emilie BUACHE, Céline BURGER, David CARTON, Rémi EVRARD Emmanuelle GAUTHERAT, Mickael GILLIOT, Fabienne GRELLEPOIS, Nicolas HORNY, Cédric JACQUARD, Audrey LAUDE-DEPEZAY, Fany REFUVEILLE

Collège « BIATSS » : Ségolène BUFFET, Laurence DELAHAUT, Sandrine FAVIN, Jennifer GEERAERTS, Corinne JUPILLAT

Collège « étudiants » : Maxime BAUDRY, Florian BEAUCREUX, Swan BENMAHIDDI, Quentin GRANDPIERRE, Sarah TOMBOIS

Personnalités extérieures : Marie-Noëlle GABET

Invités : Tamar BALAN, Olivier DUPERON, Damien JOUET, Romain LEROI, Jean PIERI, Yannick REMION, Thierry LETELLIER

Membres excusés : Abdelilah BELJEBBAR, Charlotte DELCOURT, Guillaume COLIN DE VERDIERE, Anne GILSON, Alice GODIN, Philippe ODOU, Ophélie Sémiranis MEDZA-MBA, Céline SCHNEIDER, Grace STOCKTON-BLIARD, Guillaume TOUCH, Laurence VOUTQUENNE, Virginie ZENINARI

Membres représentés :

Alice GODIN a donné pouvoir à Swan BENMAHIDDI

Céline SCHNEIDER a donné pouvoir à Christophe CLEMENT

Anne GILSON a donné pouvoir à Jean-Michel BRICAULT

Guillaume TOUCH a donné pouvoir à Sarah TOMBOIS

Virginie ZENINARI a donné pouvoir à Jean-Bernard BEHR

Philippe ODOU a donné pouvoir à Stéphanie CAILLIES

Grace STOCKTON-BLIARD a donné pouvoir à Emmanuelle GAUTHERAT

Laurence VOUTQUENNE a donné pouvoir à Richard LE NAOUR

Abdelilah BELJEBBAR a donné pouvoir à Emilie BUACHE

1. Point d'information :

Monsieur le président fait un point sur la gestion de la crise sanitaire à l'université.

2. Approbation du PV du 8 octobre 2019 :

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019 avec 33 voix pour et 15 abstentions.

3. Campagne d'emplois 2021 :

Monsieur le président présente la campagne d'emplois 2021. Le vote du conseil académique portera sur les postes des enseignants-chercheurs. La présentation sera cependant globale puisqu'une campagne d'emplois représente une mobilisation de l'ensemble de la masse salariale de l'établissement. La création de 302 postes a été demandée, dont 26 postes d'enseignants, 109 postes d'enseignants-chercheurs et 167 postes de BIATSS. Cela représente 214 recrutements, 45 promotions ou repyramidages et 43 pérennisations d'agents non titulaires.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande si les lauréats des postes génériques locaux restent en fonction sur leur poste actuel.

Monsieur le président répond par l'affirmative puisque le concours générique correspond à une promotion sur poste.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT indique qu'il s'agit d'une présentation très globale. Elle aurait souhaité plus de précisions, ainsi que l'équivalent des heures effectuées par les enseignants et les enseignants-chercheurs pour l'année 2020-2021. Les étudiants sont inscrits dans des formations différentes avec un nombre différent de besoins en heures. Il serait intéressant d'avoir le besoin de taux d'encadrement par rapport aux heures de présence des étudiants.

Monsieur le président répond que cela peut être fait.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT indique qu'il serait également intéressant d'avoir le nombre d'heures d'encadrement concernant les mémoires, les visites, les stages, etc. Ces heures ne sont pas mises dans les heures de service. Elle ne sait pas comment cela pourrait être indiqué en équivalent horaire.

Monsieur le président explique que les enseignants-chercheurs le sont à mi-temps alors que leur service n'est que de 192 heures. Entre les 192 heures et les 800 heures, un certain nombre de charges supplémentaires est englobée, correspondant à la préparation et à l'encadrement des étudiants non compris dans les maquettes. Cela fait donc partie du service du mi-temps dédié aux enseignants-chercheurs.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT indique que le but était de voir la disparité. Elle conçoit que cela soit compliqué à quantifier.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande s'il est possible d'avoir d'autres indicateurs que le taux de d'encadrement. Il demande pourquoi ne pas avoir le service moyen par composante. Il ne pense pas que cela soit corrélé à la présentation faite. Il demande si l'indicateur sera le même chaque année.

Monsieur le président répond que le tableau va être enrichi des propositions qui ont été faites.

Monsieur Hacène FOUCHAL ajoute qu'il ne faut pas seulement un indicateur enseignement.

Monsieur le président indique qu'il ne faut pas se focaliser sur ce tableau. Il a été demandé de présenter ce tableau au conseil d'administration et au conseil académique l'année dernière. L'élaboration de la campagne d'emplois n'a pas été basée sur ce tableau mais sur le nombre de sortants dans les composantes. Le principe qui a été appliqué est qu'il ne fallait pas faire baisser le taux d'encadrement entre l'année dernière et cette année dans les composantes en tension.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique que, concernant le respect du classement des composantes en tension, il aurait seulement fallu prendre les premiers postes du classement.

Monsieur le président indique qu'il y a également des questions de recherche représentant un critère important.

Monsieur Emmanuel GUILLON trouve que le fait de ne pas intégrer les vacataires dans le tableau biaise beaucoup les chiffres puisque les vacataires ont un poids assez fort dans certaines composantes, comme à l'ESI Reims. Il pense que cela serait intéressant de les ajouter.

Monsieur le président indique que ce sont les ressources humaines mobilisées par l'établissement qui ont été regardées. Les vacataires sont pris en compte sur l'enveloppe des heures complémentaires. Les heures complémentaires par composante pourront être ajoutées.

Monsieur le président retient qu'il faut donc ajouter le nombre d'enseignants-chercheurs par composante, ce qui donnera le taux d'encadrement par enseignant-chercheur.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que les étudiants de première année de santé ont été répartis exclusivement sur l'UFR de Médecine. Le taux d'encadrement pour les UFR de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie ne représente pas la réalité du terrain.

Monsieur le président indique que le travail n'est pas fini pour ces trois composantes. Un travail est à faire sur la mutualisation. Le secteur santé est spécifique puisqu'il y a des PUPH et des MCUPH dans l'ensemble des composantes. Il y a une stratégie de soins et une négociation avec les deux ministères et des emplois de l'établissement. Cette année, il n'y avait pas de sortants dans ces composantes.

Monsieur Yannick REMION précise que, dans les chiffres étudiants, sont compris les internes de troisième cycle. Il y a donc des MCUPH et des PUPH puisque leur activité de soins et de formations en service compte également dans l'enseignement.

Madame Stéphanie CAILLIES indique que le taux d'encadrement de l'UFR LSH varie entre 45 et 48. Ces chiffres font ressortir une grande disparité.

Monsieur le président en a conscience et il serait intéressant de regarder les effets de masses dans certaines composantes. La volonté est de traiter avec les composantes comme elles ont été organisées. D'un point de vue central, il ne souhaite pas aller dans les structures internes des composantes.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique que les composantes ont demandé des postes dans les domaines en tension, ce qui n'a pas été considéré.

Monsieur le président indique que le travail a été considéré.

Pour l'UFR LSH, il est évoqué un décalage de résidence administrative. Monsieur le président précise que cette question n'est pas tranchée et sera discutée en conseil d'administration.

Monsieur le président indique que la proposition de MCF 21 a été faite pour Troyes puisque le dernier recrutement fait au département d'histoire était un PRAG affecté à Troyes. La délibération du conseil d'administration n'a pas été respectée et ce candidat a été recruté à Reims. Il est maintenant résident à Reims. Il n'y a pas d'enseignant-chercheur résident à Troyes alors qu'il y a un nombre conséquent d'étudiants dans la licence d'histoire. Ce sera le conseil d'administration qui prendra la décision finale.

Monsieur Frédéric GUGELOT explique que le même enseignement est assuré à Troyes et à Reims. Le rattachement de ce poste est demandé sur Reims car l'enseignant recruté œuvrera sur les deux sites. Le master histoire, le master MEEF et l'équipe de recherche sont situés sur le site de Reims. Cet enseignant-chercheur exercera la partie de recherche sur Reims. Pour que cet enseignant s'investisse pédagogiquement et administrativement dans les instances, le rattachement à Reims serait préférable. Enfin, il ne faudrait pas que cet enseignant se retrouve isolé par son rattachement administratif à Troyes. Il est possible de mentionner "Reims" ou "Troyes", comme cela est fait pour d'autres postes.

Monsieur le président rappelle qu'un poste de PRAG libellé à Troyes a été recruté à Reims contre l'avis du conseil d'administration. Il ne faut pas donc pas être surpris que cette correction soit proposée puisqu'en licence, il y a des besoins d'accompagnement des étudiants. Cela nécessite que des enseignants et des enseignants-chercheurs soient sur place, y compris hors de leur période d'enseignement en cours ou en TD. La résidence administrative est faite pour cela. De plus, elle s'applique dans un périmètre réglementairement de 30 km. Troyes étant à plus de 30 km de Reims, cela nécessite des dérogations et des déplacements.

Monsieur Frédéric GUGELOT demande si cette contrainte troyenne s'applique à tous.

Monsieur le président répond par l'affirmative et elle s'applique notamment à l'UFR Droit et science politique pour laquelle un poste a été fléché à Troyes. Il y a des postes qui peuvent être Reims-Troyes et d'autres seulement fléchés à Troyes.

Concernant l'UFR SESG, madame Audrey LAUDE-DEPEZAY indique qu'il manque actuellement deux leaders pour la composante en prenant en compte les vacataires. La composante étant en tension, on ne sait pas encore quelles formations vont être fermées. Il est donc difficile de flécher les postes. Se pose la question de la fermeture d'une des trois licences.

Monsieur le président indique que le nombre de places dans les licences, que ce soit sanitaire et social, AES ou économie et gestion, sera contraint à l'entrée. Même avec la fermeture d'une licence, il sera obligatoire de conserver le nombre de places globales. Il n'est pas possible actuellement de réduire le nombre de places en licence 1^{ère} année, sauf avec l'accord des Recteurs qui est compliqué à obtenir. Les marges de manœuvre ne sont donc possibles que sur les masters et sur des parcours de licence en année 2 ou 3. La fermeture d'une licence ne paraît donc pas réalisable.

Madame Aude LAUDE-DEPEZAY demande s'il serait possible de transformer le poste de PRAG en MCF.

Monsieur Yannick REMION répond qu'une réponse a été faite au doyen sur ce principe. D'un point de vue masse salariale, un MCF ou un PRAG sont à peu près équivalents. Si la composante souhaite un poste de MCF, c'est donc possible.

Concernant l'UFR SEN, madame Nathalie TRANNOY-ORBAN indique que le poste de PRAG anglais correspond à un remplacement de départ à la retraite. Elle demande le nombre de départs à la retraite de PRAG et d'enseignants-chercheurs au niveau de l'établissement sur l'année précédente.

Monsieur Yannick REMION répond que les départs évoqués ne sont pas forcément des départs en retraite. Il peut également avoir d'autres raisons. Il y a treize départs d'enseignants sur l'URCA et dix-sept départs d'enseignants-chercheurs.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande le nombre de départs pour l'UFR SEN.

Monsieur Yannick REMION répond que trois enseignants-chercheurs et deux enseignants sont partis.

Madame Nathalie TRANNOY-ORBAN indique qu'il y a beaucoup de départs en retraite et moins de remplacements.

Monsieur le président indique qu'il y a également une promotion interne en 42^{ème} section. Effectivement, il y a moins de postes que les départs mais la volonté était d'accompagner également une promotion interne.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique qu'une promotion interne ne correspond pas à un recrutement. Le nombre reste donc stable.

Monsieur le président indique qu'une promotion interne a tout de même un impact sur la masse salariale. Il y a effectivement de la perte de charges d'enseignement. Par exemple, le poste de PR27 est remis au concours cette année.

Monsieur le président indique que le budget pour cette campagne d'emplois est déjà dépassé de 300 000 euros. S'il y a des notifications supplémentaires de rentrées d'argent d'ici le mois de décembre, une campagne complémentaire pourra être faite.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande quel est le pourcentage de la masse salariale par rapport au budget global.

Monsieur le président répond que ce pourcentage est de 83 % environ, ce qui représente le seuil d'alerte. La stratégie n'est pas d'être en-dessous de ce seuil mais d'être au plus près des besoins de l'université. La LPR va apporter des modifications importantes. Si les mesures permettent des modifications, elles seront faites. L'idée est de convaincre l'Etat de refinancer une partie du GVT. Une analyse est en cours afin de comprendre l'augmentation du GVT entre 2019 et 2020. Ce GVT est calculé mécaniquement par le logiciel de gestion des emplois.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande à quel laboratoire est associé le poste de PR27 pour l'UFR SEN.

Monsieur le président répond qu'il est associé au laboratoire LRC. La création de ce laboratoire sera abordée lors d'une prochaine séance.

Monsieur Hacène FOUCHAL indique que ce laboratoire n'a jamais été évoqué en Commission Recherche. Cela veut donc dire qu'un poste va être donné à un laboratoire qui n'existe pas.

Monsieur le président indique que la convention pour ce laboratoire est déjà rédigée et ce point sera mis à l'ordre de la prochaine commission recherche. Le poste reste affecté à la mission du calcul haute performance et la simulation numérique.

Concernant l'UFR de Pharmacie, monsieur Richard LE NAOUR comprend qu'il ne soit pas possible de satisfaire les demandes de l'UFR mais le départ d'un collègue qui n'a pas été remplacé met en difficulté les enseignants dans la matière concernée.

Monsieur Yannick REMION répond que le dialogue de gestion de l'an dernier a été clair sur le fait que le poste en question avait pris en compte dans le nombre de départs qui avait présidé à construire la campagne d'emplois 2020.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que dans les faits, il manque des enseignants pour cette matière.

Madame Sophie GANGLOFF confirme que le service concerné est en tension. Quatre personnes assuraient les services et elles ne sont plus que trois.

Monsieur le président indique que si l'établissement avait les moyens de proposer ces emplois, ce serait fait. L'établissement doit respecter l'équilibre financier. Dans l'état actuel, l'établissement n'a pas les moyens de mettre plus de postes dans cette campagne d'emplois. Une attention a été portée pour les composantes ayant des départs et qui étaient en tension, pour lesquelles le renouvellement des emplois devait être fait. Il comprend que cette campagne ne soit pas pleinement satisfaisante. Le critère majeur pour l'UFR de Pharmacie est qu'il n'y a pas eu de départ.

Monsieur Pierre MILLET indique que l'UFR Odontologie a enregistré un départ cette année qui a été remplacé sous la forme d'un ingénieur de recherche. Il demande à ce que cela soit enregistré pour une année ultérieure.

Monsieur Emmanuel GUILLON indique que l'enseignante de l'UFR Pharmacie est partie en retraite en 2019 et a donc laissé un support vacant. Le poste n'a pas été remis en campagne d'emplois.

Monsieur le président indique que des rééquilibrages sont nécessaires puisque certaines composantes font l'objet de tensions extrêmes fortes, comme par exemple pour l'UGRS SESG ou l'UFR STAPS. Avec les contraintes de masse salariale, il n'est pas possible de renouveler en nombre exact tous les emplois. Des arbitrages sont donc nécessaires.

Le vote à bulletin secret est demandé.

*Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d'emplois 2021 pour les enseignants-chercheurs **avec 31 voix pour, 9 voix contre, 13 abstentions et 1 vote blanc.***

4. Election des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Sont élus pour le collège professeurs et personnels assimilés :

Femmes : 2 sièges

- **Marie-Renée DE BACKER** avec 18 voix pour et 2 voix contre
- **Nathalie TRANNOY-ORBAN** avec 20 voix pour

Hommes : 2 sièges

- **Pierre MILLET** avec 20 voix pour
- **Jean-Bernard BEHR** avec 20 voix pour

Sont élus pour le collège MCF et personnels assimilés :

Femmes : 2 sièges

- **Anne GILSON** avec 16 voix pour

Hommes : 2 sièges

- **David CARTON** avec 16 voix pour
- **Jean-Michel BRICAULT** avec 16 voix pour

Sont élus pour le collège des usagers :

Femmes : 4 sièges :

- **Alice GODIN** 7 voix pour
- **Léa LAURENT** 7 voix pour
- **Ophélie MEDZA-MBA** 7 voix pour
- **Pauline ROBIN** 7 voix pour

Hommes : 4 sièges

- **Guillaume TOUCH** 7 voix pour
- **Maxime BAUDRY** 7 voix pour
- **Quentin GRANDPIERRE** 7 voix pour
- **Ugo MOREAUX** 7 voix pour

5. Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.